

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DOUZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
TENUE LE 10 JUIN 2003

(2002-2003)

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 JUIN 2003 À 19 H 45 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEIS, PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. GÉRARD BRUCHESI, JACQUES CARON, LUC CHARTIER, ANDRÉ DUGAS, GUY SYLVAIN, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO

MME LUCIE LONGTIN, commissaire représentante du comité de parents (secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents (primaire)

AINSI QUE :

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale

CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

ET :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

CLAUDE HÉBERT, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

Mme Denise Daoust-Bigonnesse et M. Yvon Derome, commissaires, ont motivé leur absence.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Louis Desjardins, président du Conseil d'établissement de l'école de la Magdeleine

Il sensibilise les membres du conseil des commissaires à l'informatique et au système d'exploitation LINUX. Il distribue un article du journal Le Devoir du 2 juin 2003 portant sur le sujet. La présidente le remercie.

Madame Tania Leblanc, enseignante, école St-Jean

Elle questionne le mode de répartition des allocations et de formation des groupes à la Commission scolaire.

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, présente sommairement des explications sur le modèle de la Commission scolaire.

C.C.-1256-06-03 4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2003
- 6.02 Plan triennal des immobilisations 2004-2007 (PTI) :
 - Demande d'ajout d'espaces – mesure 50511 : formation générale des jeunes et formation générale des adultes – projet révisé
 - Demande de projets à frais partagés – mesure 50530
 - Demande d'aménagements en formation professionnelle – mesure 50512
- 6.03 Structure administrative :
 - Direction générale et administrateurs
 - Directions d'école
- 6.04 Ouverture d'un poste de direction générale adjointe :
 - Processus
 - Comité de sélection
- 6.05 Plan stratégique de la Commission scolaire : adoption du processus et de l'échéancier
- 6.06 Renouvellement des protocoles d'entente avec les municipalités : position de la Commission scolaire

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Comité de révision

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Nomination ou engagement de membres du personnel d'encadrement :
 - Directions d'établissement
 - Autres
- 9.02 Orientations de la Commission scolaire – Tâche du personnel enseignant
- 9.03 Demande de congé sabbatique à traitement différé d'une directrice adjointe d'école

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Détermination du taux d'intérêts – comptes recevables
- 10.02 Adoption « Règles relatives aux frais de déplacement, de logement, de subsistance, d'assurance et de représentation »
- 10.03 Règles de répartition des ressources 2003-2004 (Ajournement)
- 10.04 Détermination du taux de taxe scolaire 2003-2004 – article 312 (Ajournement)
- 10.05 Détermination du taux d'arrérage – taxe scolaire – article 316 (Ajournement)
- 10.06 Adoption du budget 2003-2004 de la CSDGS – article 277 (Ajournement)
- 10.07 Approbation du budget des établissements – article 276 (Ajournement)

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Construction d'un parc municipal-scolaire à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph – État de situation
- 11.02 Dérogation à la politique d'achat

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

- 12.01 Convention pari passu entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Commission scolaire New Frontiers

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

- 14.01 Assemblée générale et congrès des 23 et 24 **mai** (mars a été corrigé pour mai) 2003

15.0 COMITÉ DE PARENTS

- 15.01 Lettre du comité de parents

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

- 16.01 Mode de remplacement d'une direction d'établissement lors de son absence (**sujet ajouté**)

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Compte rendu de la réunion du comité consultatif du transport du 29 avril 2003
- 18.02 Lettre du député Jean Dubuc concernant la demande au MEQ de construire une école primaire à Candiac
- 18.03 Lettre d'une enseignante de l'école Saint-Jean
- 18.04 Lettre adressée à M. Jean Charest, Premier ministre, par la FCSQ relativement aux coûts de système
- 18.05 Activités et événements – juin 2003 (suite)

19.0 REVUE DE PRESSE

20.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

La présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, et la directrice générale, Madame Susan Tremblay, présentent les suivis faits depuis la dernière rencontre.

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2003

C.C.-1257-06-03

DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1258-06-03

APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 13 mai 2003 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2004-2007 (PTI)

C.C.-1259-06-03

Demande d'ajout d'espace ou de réaménagement dans le cadre de la mesure 50511 pour les écoles Gabrielle-Roy, Notre-Dame, Saint-Édouard et Jacques-Barclay

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace) 2003-2004,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

qu'une demande soit acheminée au MEQ afin que soit accordé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries un montant de 1 069 000 \$ pour doter l'école Gabrielle-Roy d'un bloc sportif adéquat et réaménager divers locaux ;

qu'une demande soit acheminée au MEQ afin que soit accordé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries un montant de 945 000 \$ pour doter l'école Notre-Dame d'un gymnase et réaménager trois classes dans le local polyvalent servant actuellement à l'éducation physique ;

qu'une demande soit acheminée au MEQ afin que soit accordé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries un montant de 914 000 \$ pour doter l'école Saint-Édouard d'un véritable bloc sportif, d'un service de garde et réaménager divers locaux ;

qu'une demande soit acheminée au MEQ afin que soit accordé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries un montant de 710 000 \$ pour doter l'école Jacques-Barclay d'un véritable bloc sportif et réaménager divers locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1260-06-03

Demande d'ajout d'espace dans le cadre de la mesure 50511 pour les municipalités de Candiac et La Prairie

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nouveau Plan triennal des immobilisations 2004–2007 du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation du Québec de février 2002 et février 2003;

CONSIDÉRANT l'augmentation de clientèle observée dans les secteurs Nord et Nord-Ouest au 30 septembre 2002, par rapport aux dernières prévisions du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les développements domiciliaires importants déjà amorcés et planifiés sur cinq ans, dans plusieurs municipalités de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, principalement dans les villes de Candiac et La Prairie;

CONSIDÉRANT les impacts de ces développements sur l'augmentation de clientèle scolaire à la Commission scolaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT les capacités d'accueil reconnues pour l'ensemble des écoles de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en locaux pour la clientèle du préscolaire et du primaire;

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-1132-12-02 en décembre 2002 demandant au ministère de l'Éducation la construction d'une école primaire à Candiac, et ce, dans le cadre du dernier Plan triennal d'immobilisations 2003-2006;

CONSIDÉRANT la mesure 50511 (ajout d'espace);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire, et résolu :

De réitérer au ministère de l'Éducation, dans le cadre de la mesure « ajout d'espace pour la formation générale – secteur jeunes », la demande d'autorisation de procéder à la construction d'une école primaire située à Candiac, dont la capacité d'accueil correspondrait à trois locaux de maternelle et dix-huit locaux pour le primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1261-06-03

Demande de réaménagement dans le cadre de la mesure 50530 – École Louis-Philippe-Paré

Monsieur Pierre Gastaldy, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la mesure 50530 (projets à frais partagés) 2003-2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

qu'une demande soit acheminée au MEQ afin que soit accordé à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries le montant nécessaire à la réalisation d'un projet de réhabilitation majeure à l'école Louis-Philippe-Paré, et ce pour un montant de l'ordre de 2 M \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1262-06-03

Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud : demande d'allocation pour le réaménagement – Mesure 50512

Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint et directeur du Service de l'éducation des adultes et de formation professionnelle, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la mesure 50512 relative aux ajouts d'espaces en formation professionnelle pour l'année scolaire 2003-2004 ;

CONSIDÉRANT les problématiques de fonctionnement vécues au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud et décrites dans le document déposé sous la cote 6.02 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

qu'une demande soit acheminée au MEQ afin que soit accordé en 2003-2004 un montant de 450 000 \$, montant correspondant aux coûts d'une première phase des travaux à réaliser au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud pour le réaménagement des secteurs de la formation professionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1263-06-03

6.03 STRUCTURE ADMINISTRATIVE :

6.03.01 DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATEURS

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier. Elle répond aux questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents,

d'adopter la structure administrative de la direction générale et administrateurs pour 2003-2004, telle que déposée sous la cote 6.03, 1 de 2.

ONT VOTÉ POUR : 18 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1264-06-03

6.03.02 DIRECTIONS D'ÉCOLE

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier. Elle répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

d'adopter la structure administrative des directions d'école, telle que déposée sous la cote 6.03, 2 de 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04 OUVERTURE D'UN POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

C.C.-1265-06-03

6.04.01 POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - PROCESSUS

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le processus pour l'ouverture d'un poste de direction générale adjointe.

La règle prévoit que trois (3) commissaires siègent sur le comité de sélection.

Les commissaires suivants sont intéressés à siéger sur le comité de sélection de la direction générale adjointe :

- Mme Hélène Cormier-Langlais
- Mme Marie-Louise Gentic-Kerneis
- Mme Margot Pagé
- Mme Linda Zadrogny-Crevier
- M. Roch Thibault

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe et Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint soient désignés comme scrutateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1266-06-03

6.04.02 POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - COMITÉ DE SÉLECTION

Au terme du vote par bulletin secret, les trois (3) commissaires suivants ont obtenu le plus grand nombre de votes.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

que les trois (3) commissaires suivants soient nommés pour siéger sur le comité de sélection du poste de directeur général adjoint:

- Mme Hélène Cormier Langlais
- Mme Linda Zadrogy-Crevier
- M. Roch Thibault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1267-06-03

6.05 PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE : ADOPTION DU PROCESSUS ET DE L'ÉCHÉANCIER

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'adopter la démarche proposée par la direction générale pour l'élaboration du Plan stratégique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, telle que déposée sous la cote 6.05.

ONT VOTÉ POUR : 18 commissaires

ABSTENTION : 1 commissaire

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-1268-06-03

6.06 RENOUELEMENT DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS : POSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente le dossier. Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint et Madame Susan Tremblay, directrice générale, répondent à des questions.

CONSIDÉRANT la démarche de médiation acceptée par le conseil des commissaires lors de la séance du 11 février 2003;

CONSIDÉRANT les échanges faits avec les deux porte-parole officiels des municipalités (M. Réjean Parent, directeur général à la Ville de Sainte-Catherine, et M. Michel Byette, directeur général à la Ville de Châteauguay);

CONSIDÉRANT le rapport du médiateur du ministère de l'Éducation et de la Firme GES Technologies en tant qu'expert dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la lettre de M. Réjean Parent au nom des municipalités concernées par cette démarche (Ville de Candiac, Ville de Châteauguay, Ville de Delson, Ville de La Prairie, Ville de Mercier, Ville de Saint-Constant, Ville de Sainte-Catherine, Municipalité de Saint-Isidore et Municipalité de Saint-Philippe);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire, et résolu :

D'abroger la résolution C.C.-0975-06-02, adoptée au conseil des commissaires le 11 juin 2002 dont copie est déposée sous la cote 6.06, autorisant l'adoption des protocoles d'entente avec lesdites municipalités;

D'accepter les recommandations du rapport du médiateur du ministère de

l'Éducation et de la Firme GES Technologies dont copie est déposée sous la cote 6.06;

D'autoriser le renouvellement des protocoles d'entente avec les municipalités de Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Mercier, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Isidore et Saint-Philippe, et ce, selon le protocole type dont copie est déposée sous la cote 6.06 à être adapté aux recommandations proposées dans ledit rapport, pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2005;

De mandater M^{re} Micheline Patenaude-Fortin, présidente, et M^{re} Susan Tremblay, directrice générale, pour signer les différents protocoles d'entente avec ces municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1269-06-03

FÉLICITATIONS – PROTOCOLES D'ENTENTE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

que des félicitations soient adressées à Madame Susan Tremblay et Messieurs Maurice Brossard, Denis Hudon et Pierre Gastaldy pour leur bon travail dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1270-06-03

HUIS CLOS

À 21 h 05,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1271-06-03

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 21 h 13,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

7.01 COMITÉ DE RÉVISION

Ce sujet a été traité lors du huis clos précédent.

C.C.-1272-06-03

COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5044011

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5044011 à savoir, d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Cyr pour l'année scolaire 2002-2003. Toutefois, compte tenu de la date d'expulsion, la direction de l'école fournira le matériel scolaire à l'élève et elle lui permettra de faire tous ses examens dans un local en retrait des autres élèves à l'école Louis-Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1273-06-03

COMITÉ DE RÉVISION – DOSSIER 5363106

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier ;

CONSIDÉRANT les besoins de l'élève ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite par le comité de révision dans le dossier 5363106 à savoir, d'expulser l'élève de l'école secondaire Gabrielle-Roy pour l'année scolaire 2002-2003. Toutefois, compte tenu de la date d'expulsion, la direction de l'école fournira le matériel scolaire à l'élève et elle lui permettra de faire tous ses examens dans un local en retrait des autres élèves à l'école Gabrielle-Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 NOMINATION OU ENGAGEMENT DE MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT :

- **DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**
- **AUTRES**

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, présente la liste des directions d'établissement et des gestionnaires qui quitteront leur fonction à compter de l'année scolaire 2003-2004.

Elle présente également les postes qui restent à combler et répond à des questions.

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente chacune des propositions de nomination.

C.C.-1274-06-03

9.01a ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE – M. Alain Goulet

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Bruchési, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **M. Alain Goulet**, à titre de directeur de l'école Saint-Jude de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1275-06-03

9.01b ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE – M. André Guérard

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie, commissaire,

d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **M. André Guérard**, à titre de directeur de l'école Armand-Frappier de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- C.C.-1276-06-03** **9.01c NOMINATION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE – M^{me} Josée Allard**
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,
- de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale, **M^{me} Josée Allard**, à titre de directrice de l'école St-Joseph (à Mercier) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.C.-1277-06-03** **9.01d NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE – M. Stéphane Brault**
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,
- de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale, **M. Stéphane Brault**, à titre de directeur adjoint de l'école de la Magdeleine de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.C.-1278-06-03** **9.01e NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE – M^{me} Suzie Bergeron**
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,
- de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale, **M^{me} Suzie Bergeron** à titre de directrice adjointe de l'école de la Magdeleine de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.C.-1279-06-03** **9.01f ENGAGEMENT D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE – M. Denis Girard**
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,
- d'engager, à une date à déterminer par la Direction générale, **M. Denis Girard** à titre de directeur adjoint de l'école de la Magdeleine de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**
- C.C.-1280-06-03** **9.01g NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE – M. Domenico Massicoli**
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale, **M. Domenico Massicoli**, à titre de directeur adjoint de l'école Louis-Philippe-Paré de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1281-06-03

9.01h NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE – M^{me} Marie-Claude Brin

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de nommer, à une date à déterminer par la Direction générale, **M^{me} Marie-Claude Brin** à titre de directrice adjointe de l'école Jacques-Leber de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1282-06-03

9.02 ORIENTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE – TÂCHE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier. Il répond à des questions. La directrice générale, Madame Susan Tremblay, complète les informations.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 8 novembre 2002 entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et la Centrale des syndicats du Québec sur la semaine régulière de travail;

CONSIDÉRANT l'entente le 15 mai 2002 entre le Gouvernement du Québec et la Centrale des syndicats du Québec portant sur la reconnaissance du temps de travail du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a amorcé une réflexion sur les impacts de ces ententes et que dans un contexte où tous les efforts convergent pour assurer le succès des projets éducatifs, des plans de réussite et de l'implantation du nouveau Programme de formation, la Commission scolaire se doit d'encourager et d'accroître l'engagement individuel et collectif du personnel enseignant en suscitant et en appuyant toutes les initiatives axées sur la réussite éducative.

Il est proposé par Monsieur Guy Sylvain, commissaire, d'adopter le cadre de référence suivant.

LE PRÉAMBULE

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries reconnaît l'autonomie professionnelle ainsi que l'engagement individuel et collectif du personnel enseignant à contribuer à la réussite éducative des élèves. Leur présence à l'école auprès des élèves, des membres de l'équipe-école et des parents ainsi que leur participation au développement et à la réalisation d'activités éducatives, témoignent déjà de cet engagement.

Plus que jamais, cet engagement du personnel enseignant s'avère indispensable pour assurer la réalisation du projet éducatif, du plan de réussite ou des orientations de chaque établissement et de la mise en œuvre du nouveau Programme de formation. L'essor de cet engagement individuel et collectif du personnel enseignant nécessite le soutien des directions d'établissement pour susciter et appuyer toutes les initiatives axées sur la réussite éducative. Ainsi, le dialogue, la coopération et l'entraide entre tous les membres de la communauté éducative sont garants de l'engagement de tous.

La reconnaissance gouvernementale du maintien de la tâche du personnel enseignant et de l'augmentation de leur traitement, dans le cadre du règlement du dossier de l'équité salariale, consolident les conditions propices à cet engagement professionnel, exercé de tout temps.

Aux fins d'encourager et d'accroître l'engagement du personnel enseignant, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries réitère l'importance de soutenir le personnel enseignant. Ainsi, pour guider la gestion de la tâche du personnel enseignant, elle retient cinq orientations.

LES ORIENTATIONS

1^{re} ORIENTATION Le personnel enseignant est présent dans son lieu de travail (établissement) pour effectuer la totalité de la semaine régulière de travail sauf pour des besoins ponctuels autorisés par la direction de l'établissement.

2^e ORIENTATION Le personnel enseignant est en présence d'élèves à raison de 23 heures par semaine au préscolaire et au primaire et de 20 heures par semaine au secondaire, à l'éducation des adultes et en formation professionnelle.

3^e ORIENTATION Le personnel enseignant est assigné, de façon équitable, à des activités permettant la mise en œuvre du projet éducatif de l'école, du plan de réussite de l'établissement et des orientations du centre entre les 23 heures (préscolaire et primaire), les 20 heures (secondaire, éducation des adultes et formation professionnelle) et les 27 heures.

4^e ORIENTATION La planification, la préparation de cours et l'évaluation sont considérées être du travail de nature personnelle.

5^e ORIENTATION Des activités de préparation et de planification qui exigent du travail par cycle, intercycle et interdisciplinaire peuvent être considérées dans les 27 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1283-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

qu'un vote de félicitations soit adressé aux gestionnaires ayant collaboré à l'établissement de cette position.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1284-06-03

9.03 DEMANDE D'UN CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE D'ÉCOLE

Monsieur Pierre Francoeur, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier et répond à des questions.

CONSIDÉRANT le pouvoir du conseil des commissaires d'accepter ou de refuser une demande de congé sabbatique à traitement différé (article 7.17) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

d'autoriser la demande de Madame Solange Gilbert, directrice adjointe de l'école Vinet-Souigny, d'obtenir un congé sabbatique à traitement différé d'une période de six (6) mois au cours de l'année scolaire 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1285-06-03

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊTS – COMPTES RECEVABLES

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt annuel sur les comptes recevables demeure inchangé

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théorêt, commissaire,

que le taux d'intérêt annuel sur les comptes dus à la Commission soit fixé à 14% pour l'année scolaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-1286-06-03

10.02 RÈGLES RELATIVES AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE LOGEMENT, DE SUBSISTANCE, D'ASSURANCE ET DE REPRÉSENTATION - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Circulaire # 73-01 concernant les règles relatives aux frais de déplacement, de logement, de subsistance, d'assurance et de représentation adoptée le 7 juillet 1998 n'a jamais été amendée depuis cette date ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'indice du coût de vie ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Zagrodny-Crevier, commissaire,

que les modifications soit adoptées telles que présentées et déposées sous la cote 10.02

que les nouvelles règles amendées soient en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03 RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2003-2004 (AJOURNEMENT)

10.04 DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE 2003-2004 – ARTICLE 312 (AJOURNEMENT)

10.05 DÉTERMINATION DU TAUX D'ARRÉRAGE – TAXE SCOLAIRE – ARTICLE 316 (AJOURNEMENT)

10.06 ADOPTION DU BUDGET 2003-2004 DE LA CSDGS – ARTICLE 277 (AJOURNEMENT)

10.07 APPROBATION DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – ARTICLE 276 (AJOURNEMENT)

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 CONSTRUCTION D’UN PARC MUNICIPAL-SCOLAIRE À L’ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH – ÉTAT DE SITUATION

Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint, présente le dossier. Madame Susan Tremblay, directrice générale, complète l’information. Ils répondent aux questions.

C.C.-1287-06-03

11.02 DÉROGATION À LA POLITIQUE D’ACHAT

Monsieur Maurice Brossard, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que des contrats de 25 000 \$ et plus devront être octroyés durant la période estivale en l’absence de réunion du comité exécutif ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires mandatent la directrice générale afin de procéder à ces engagements et que cette dernière lui fasse rapport à la première réunion du comité exécutif de l’année 2003-2004.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

C.C.-1288-06-03

12.01 CONVENTION PARI PASSU ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES ET LA COMMISSION SCOLAIRE NEW FRONTIERS

Monsieur Claude Hébert, directeur du Service des technologies de l’information et des communications, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT que la Société Réseau Dixon Inc. a consenti une hypothèque de premier rang à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, aux termes d’un acte reçu devant Me Marjolaine ARÈS, notaire, le 30 avril 2003, et publié aux bureaux de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Laprairie, Huntingdon, Châteauguay et St-Jean le 1^{er} mai 2003 sous les numéros 459266, 134774, 10373296 et 10373762;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a signé une lettre d’engagement en date du 30 avril 2003, par laquelle cette dernière s’est engagée à signer, dès que requis, une «convention pari-passu» à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Commission scolaire New Frontiers, aux termes de laquelle il sera convenu que lesdites Commissions Scolaires détiennent respectivement une hypothèque de premier rang sur le réseau (décrit aux hypothèques) appartenant à Société Réseau Dixon Inc., nonobstant les dates de signature et de publication desdites hypothèques;

CONSIDÉRANT que la Société Réseau Dixon Inc. a consenti une hypothèque de premier rang à la Commission scolaire New Frontiers, aux termes d'un acte reçu devant Me Marjolaine ARÈS, notaire, le 15 mai 2003, et publié aux bureaux de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Laprairie, Huntingdon, Châteauguay et St-Jean le 16 mai 2003 sous les numéros 460164, 134855, 10407864 et 10407987;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire New Frontiers a signé la convention pari passu en date du 15 mai 2003;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer la convention pari passu au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ONT VOTÉ POUR : 16 commissaires

ABSTENTION : 3 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

14.01 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONGRÈS DES 23 ET 24 MAI 2003

La présidente commente la documentation.

15.0 COMITÉ DE PARENTS

15.01 LETTRE DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Lucie Longtin, commissaire représentante du comité de parents, présente le point de vue du Comité de parents de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sur le mode de formation des groupes d'élèves dans les écoles primaires.

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, explique la situation et rappelle le processus général d'établissement des règles à la Commission.

Mesdames Carole Blouin, directrice générale adjointe et Claude Boivin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, ajoutent d'autres informations.

16.0 DEMANDE D'INFORMATION

16.01 MODE DE REMPLACEMENT D'UNE DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT LORS DE SON ABSENCE

Un membre du conseil des commissaires demande d'expliquer le mode de remplacement d'une direction d'établissement lors d'un congé de maladie.

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, explique le mécanisme.

Madame Carole Blouin, directrice générale adjointe, fournit d'autres renseignements.

17.0 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, Madame Susan Tremblay, informe les commissaires que conformément aux délégations de pouvoirs, elle a nommé Madame Sandra Sheehy au poste de coordonnatrice au Service des ressources matérielles. Elle avise que le poste de régisseur sera ouvert incessamment.

Compte tenu de l'horaire, le comité plénier prévu le 10 juin 2003 est reporté au lundi 16 juin 2003 à 19 h 30.

18.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Compte rendu de la réunion du comité consultatif du transport du 29 avril 2003
- 18.02 Lettre du député Jean Dubuc concernant la demande au MEQ de construire une école primaire à Candiac
- 18.03 Lettre d'une enseignante de l'école Saint-Jean
- 18.04 Lettre adressée à M. Jean Charest, Premier ministre, par la FCSQ relativement aux coûts de système
- 18.05 Activités et événements – juin 2003 (suite)

19.0 REVUE DE PRESSE

C.C.-1289-06-03 20.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 22 h 50 heures,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que la séance ordinaire du 10 juin 2003 soit ajournée au mardi 1^{er} juillet 2003 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\Textes\Cc\2002-2003\Procès-verbaux\030610.doc

Secrétaire général